

# INFORMATIONS CONFINEMENT

## Nouvelles mesures à compter du 15 décembre

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Dans le cadre des dispositions édictées par le Gouvernement concernant les mesures liées au confinement et aux problèmes que vous pourrez rencontrer dans votre vie quotidienne ces prochaines semaines (santé, alimentation, etc.), les services suivants sont mis en place :

- Mairie : ouverte du **Lundi au Vendredi de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:30.**
- **vos demandes continuent à être traitées**, je vous demande, dans la mesure du possible de les adresser par mail à [mairie.bareges@orange.fr](mailto:mairie.bareges@orange.fr) ;
- le site internet sera mis à jour au fur et à mesure des nouvelles dispositions qui viendraient à s'appliquer : <https://www.mairie-bareges.fr/>
- Agence Postale communale : **ouverte du Lundi au Vendredi de 9h à 12h**

-Une [information dédiée au coronavirus](#) est d'ores et déjà disponible, dans la rubrique "infos Mairie". Vous y trouverez les liens vers les sites officiels ainsi que la possibilité de télécharger les nouvelles attestations dérogatoires. Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de les imprimer elles seront disponibles en Mairie.

-Informations du territoire : Office de Tourisme [www.valleesdegavarnie.com](http://www.valleesdegavarnie.com) / CCPVG [www.ccpvg.fr](http://www.ccpvg.fr)

COMMERCES DE PROXIMITE : consulter l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie Bureau de Barèges

-Marché à Luz Saint Sauveur tous les lundis matin.

-Pharmacie de l'Ardiden : livraison possible des médicaments ; contact : 05/62/92/33/20

Je vous rappelle et me permets d'insister sur l'obligation d'être en possession d'une attestation de déplacement dérogatoire lorsque vous devez sortir de chez vous, **entre 20h et 6h** et ce, uniquement dans le cadre des motifs autorisés :

- déplacements entre le domicile et le travail lorsqu'ils sont indispensables
- déplacement pour motif de santé
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants
- déplacements des personnes en situation de handicap
- déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative
- déplacements pour participer à des missions d'intérêt général
- déplacements liés à des transit ferroviaires ou aériens
- déplacements brefs, dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Je vous souhaite bon courage à tous. Prenez soin de vous et de vos proches. Je reste, ainsi que l'ensemble des élus, à votre disposition ;

Pascal ARRIBET, Maire de Barèges